

Conseil territorial 8 février 2011

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
DESSERTE MARITIME EN PASSAGERS**

Monsieur le Président,

Nous allons voter contre ce projet de Décision Modificative N°1 du Service Public de Desserte Maritime en Passagers, tout simplement parce que nous souhaitons protester contre le fait que nous n'avons toujours pas obtenu le détail des dépenses occasionnées par l'acquisition et les travaux sur le navire "Le Cabestan", et cela bien que vous nous l'ayez promis à deux reprises.

Je renouvelle donc ici notre demande, Monsieur le Président : nous souhaitons obtenir le détail de toutes les dépenses d'investissement concernant le navire "Le Cabestan", du coût du courtier, en passant par le prix d'achat, les frais de transport et de travaux pour la mise aux normes du navire, ainsi que les coûts supplémentaires des travaux occasionnés par les différentes pannes survenues ces derniers mois.

Nous souhaitons également ajouter à cette liste, les dépenses de fonctionnement, je veux parler des coûts induits par les diverses immobilisations du navire, comme les affrètements d'avion ou de bus.

Malgré toutes les réserves que ma collègue Annick Girardin et moi-même avons émises, vous avez fait le choix d'acquérir ce navire, et pour cela vous avez contracté un emprunt, donc endetté la Collectivité. Les contribuables de Saint-Pierre-et-Miquelon ont le droit de connaître le véritable coût de votre "opération Cabestan".

Je vous remercie.

Yannick CAMBRAY

Conseiller territorial Cap sur l'Avenir